Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

DOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général - Zoom 4 (Centre-Sud)

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Révision allégée n°1 du PLUi approuvée par délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2024

Modification de droit commun n°1 du PLUi approuvée par délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2024

Plan au 1:2 000

Carte de repérage des différents plans de zonage sur Dole

Zonage

(Zonage sur toutes les 47 communes)

Zones Urbaines - coeur d'agglomération

- **UAa** Quartiers urbains à forte densité
- **UAb** Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
- **UAc** Zones urbaines à densité modérée, à forte mutation
- **UAd** Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - bourgs et villages

- **UBc** Centres urbains et villageois à forte densité
- **UBd** Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - commun aux 47 communes

- **UCa** Zones urbaines à densité modérée, ville de Dole
- **UCb** Zones urbaines à densité modérée, bourgs et villages
- **UCd** Zones urbaines à densité modérée, traversées de ville et de bourg à pacifier
- **UE** Zones d'équipements
- **UI** Équipements d'intérêt collectif et services publics
- **UJ** Espaces d'agrément des constructions existantes
- **UP** Parcs urbains, jardins, espaces verts publics (cimetières, stades, domaines)
- **UV** Zones urbaines de réserve à bâtir dédiées
- **UW** Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires
- **UYa** Zones commerciales et de proximité
- **UYb** Zone commerciale destinée à mieux pour accueillir des fonctions plus urbaines
- **UZa** Sites d'intérêt majeur d'accueil et des Toppes, aménagement hôtelier et des activités de services
- **UZb** Sites d'intérêt majeur d'Arnoux et des Toppes
- **UZc** Activités de stockage et d'industrie artisanal compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières souterraines
- **UZi** Activités industrielles lourdes
- **UZv** Activités bées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs
- **UZq** Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
- **UZu** Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle

Zones à Urbaniser

- **1AUh,R** Zones d'urbanisation à vocation mixte
- **1AUE** Zones d'urbanisation à vocation d'équipements
- **1AUZa** Zones d'urbanisation à vocation économique d'Arnoux et des Toppes
- **1AUZc** Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans)
- **1AUh** Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLUi
- **2AUZ** Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUi

Zones Agricoles

- **A** Zones agricoles
- **AM** Zones agricoles en milieu urbain
- **Ap** Zones agricoles protégées

Zones Naturelles et Forestières

- **N** Zones naturelles et forestières
- **NB** Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
- **NC** Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus
- **NL** Activités de loisirs et de tourisme, hébergements
- **NL** Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
- **NJ** Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

Légende

(Informations informatives relatives à la commune réparties sur ce plan)

- Périmètre
- Emplacements réservés (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Tracés et caractéristiques des voies (L151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 du Code de l'Urbanisme)

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Réservoirs de biodiversité
- Périmètres de protection agricole
- Haies, alignements d'arbres, ripisylves
- Haies à créer
- Vergers remarquables
- Parcs, jardins, vergers
- Zones humides
- Mares à préserver
- Habitats d'intérêt communautaire

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbres remarquables
- Croix de vue
- Patrimoine bâti à préserver
- Linéaire bâti (murets...) à préserver
- Ensemble bâti remarquable (hors Monument Historique)
- Ensemble bâti d'intérêt

Risques et nuisances

- Anchor affecté par le bruit aux abords des infrastructures terrestres
- Aléa mouvement de retrait-gonflement des argiles

Risque inondation

- Zone inconstructible
- Zone constructible sous conditions

Autres informations

- Bâtiments
- Voies
- Axes routiers principaux
- Hydrographie

0 100 150 200 m

N

Réalisation : EVURBCAND -
Sources : Cadastre DGFIP 01-2021 / DREAL Bourgogne-Franche-Comté / ÉVEN BD Topo / URBCAND / SOBECO ENVIRONNEMENT
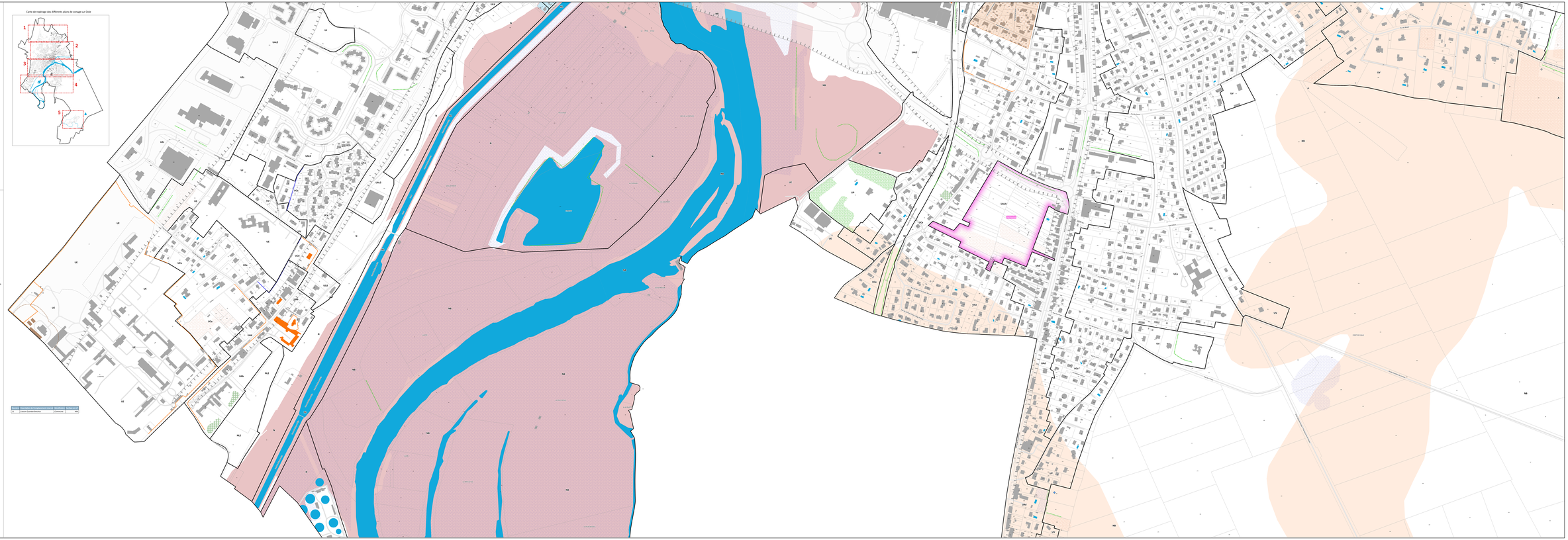
Numéro	Description du Périmètre/Zone Sensible	Réglementation	Justification
1	Carrière Squarbel Bouchoux	Commerciale	ARL